



À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

le Conseil de ladite municipalité, à une assemblée régulière, tenue le 05 août 2013, a adopté le règlement suivant :

- › règlement n° 326-13, intitulé : « *Règlement établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par le service de sécurité incendie de la Ville de Dunham pour l'exercice financier 2013* ».

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À DUNHAM, CE SEPTIÈME JOUR D'AOÛT DEUX MILLE TREIZE.

Pierre Loiselle, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 14 août 2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 07^e jour d'août 2013.

Pierre Loiselle, greffier